

TARIFS EEA 2020/2021

- Se reporter aux tableaux ci-dessous
- **Priorité donnée aux Tournefeullais et aux enfants** avec une tarification différenciée
- Application du **Quotient familial pour les Tournefeullais. Seuils identiques pour toutes les inscriptions aux activités scolaires, péri et extrascolaires dans le cadre du « Guichet Unique » :**
 - . QF > 1 600 €
 - . QF entre 1 201 et 1 600 €
 - . QF entre 801 et 1 200 €
 - . QF entre 401 et 800 €
 - . QF < 400 €
- Fournir obligatoirement l'**attestation CAF ou MSA** portant le numéro d'allocataire et l'identification du QF de moins de 3 mois, sauf si elle a été fournie avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse.
- Des **Droits annuels d'inscription (non remboursables)** sont réglés au moment du paiement de la 1^{ère} facture trimestrielle (janvier 2021). Ils sont appliqués par élève, quel que soit le nombre d'activités suivies.
- **Cotisations** : les **cours** sont **payants** et **réglés à trimestre échu (janvier, avril, juillet)** après réception de la facture correspondante soit adressée à votre domicile, soit facture électronique.
- Pour les **Arts plastiques et/ou les Marionnettes**, des **frais annuels de Fournitures** sont réglés au moment du paiement de la 1^{ère} facture trimestrielle (janvier 2021).
- **Tout trimestre engagé est dû intégralement.** Toute démission en cours d'année doit être signalée soit par un courrier adressé avant la fin du trimestre en cours au Directeur de l'EEA, soit en remplissant un formulaire de démission auprès du Secrétariat.

**ECOLE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
TARIFS 2020/2021**

COTISATIONS TRIMESTRIELLES 2020/2021

MUSIQUE		DANSE		ARTS PLASTIQUES OU MARIONNETTES		THEATRE
TOURNEFEUILLAIS (En fonction du QF)						
Tarifs jeunes Tarifs adultes		Tarifs jeunes Tarifs adultes		Tarifs jeunes Tarifs adultes		Tarifs adultes
QF > 1600 €		QF > 1600 €		QF > 1600 €		QF > 1600 €
Eveil musical	75 € /	112 €	137,50 €	66,50 €	133 €	94,50 €
Format° musicale (FM)	75 € 89 €					
Instrument	109 € 124,50 €					
FM + Instrument (forfait)	170,50 € 197,50 €					
Djembé (atelier collectif)	84,50 € 101,50 €					
Q F entre 1201 et 1600 €		QF entre 1201 et 1600 €		QF entre 1201 et 1600 €		QF entre 1201 et 1600 €
Eveil musical	73,50 € /	110 €	134,50 €	65 €	130 €	92,50 €
Format° musicale (FM)	73,50 € 87,50 €					
Instrument	107 € 122 €					
FM + Instrument (forfait)	167 € 193,50 €					
Djembé (atelier collectif)	82,50 € 99 €					
Q F entre 801 et 1200 €		QF entre 801 et 1200 €		QF entre 801 et 1200 €		QF entre 801 et 1200 €
Eveil musical	72 € /	107,50 €	132 €	63,50 €	127 €	91 €
Format° musicale (FM)	72 € 86 €					
Instrument	105 € 120 €					
FM + Instrument (forfait)	164 € 190 €					
Djembé (atelier collectif)	81 € 97,50 €					
QF entre 401 et 800 €		QF entre 401 et 800 €		QF entre 401 et 800 €		QF entre 401 et 800 €
Eveil musical	50 € /	73,50 €	87,50 €	44 €	88 €	71,50 €
Format° musicale (FM)	50 € 60 €					
Instrument	59 € 67 €					
FM + Instrument (forfait)	95,50 € 117 €					
Djembé (atelier collectif)	51,50 € 64,50 €					
QF < 400 €		QF < 400 €		QF < 400 €		QF < 400 €
Eveil musical	19 € /	27,50 €	32,50 €	17 €	34 €	26 €
Format° musicale (FM)	19 € 22 €					
Instrument	21 € 25 €					
FM + Instrument (forfait)	35 € 42,50 €					
Djembé (atelier collectif)	18,50 € 23 €					

MUSIQUE	DANSE	ARTS PLASTIQUES OU MARIONNETTES		THEATRE
<i>EXTERIEURS (Quel que soit le QF)</i>				
Tarif unique	Tarif unique	Tarifs jeunes	Tarifs adultes	Tarif unique
Eveil musical	108,50 €	81 €	162 €	111 €
Format° musicale (FM)	108,50 €			
Instrument	149,50 €			
FM + Instrument (forfait)	238,50 €			
Djembé (atelier collectif)	129,50 €			
	166,50 €			

1. Facture trimestrielle d'un montant global supérieur à une somme x

- a) Tarif *Tournefeullais* avec QF > 1600 € : « à partir d'une facture trimestrielle d'un montant global de **395 €**, une activité supplémentaire est offerte. »
b) Tarif *Tournefeullais* avec QF compris entre 1201 et 1600 € : « à partir d'une facture trimestrielle d'un montant global de **387 €**, une activité supplémentaire est offerte. »
c) Tarif *Tournefeullais* avec QF compris entre 801 et 1200 € : « à partir d'une facture trimestrielle d'un montant global de **380 €**, une activité supplémentaire est offerte. »
d) Tarif *Tournefeullais* avec QF compris entre 401 et 800 € : « à partir d'une facture trimestrielle d'un montant global de **234 €**, une activité supplémentaire est offerte. »
e) Tarif *Tournefeullais* avec QF < 400 € : « à partir d'une facture trimestrielle d'un montant global de **85 €**, une activité supplémentaire est offerte. »

2. Exception au critère de territorialité

Dans le but de continuer de promouvoir la musique d'ensemble et les trois formations orchestrales de l'EEA, pour lesquelles la participation d'élèves extérieurs à la commune peut revêtir encore plus d'importance que pour les autres formations d'ensemble mono instrumentales, le tarif *Tournefeullais* sera exceptionnellement appliqué à ces élèves.

3. « Tarif jeunes »

Le « Tarif jeunes » concerne les élèves qui, à la date de l'inscription, soit ont moins de 18 ans, soit sont étudiants âgés de moins de 27 ans.

4. « Tournefeullais »

Sont considérés comme *Tournefeullais* les usagers qui payent des impôts sur la commune (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, CVAE-CET).

DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION 2020/2021

- ◆ Les droits annuels d'inscription seront acquittés avec le paiement de la première facture trimestrielle.
- ◆ Chaque droit annuel d'inscription est appliqué **par élève** (exemple : un élève qui suit l'enseignement de la musique et des arts plastiques, ne paye qu'un seul droit annuel d'inscription).
- ◆ A partir d'une troisième inscription pour une même famille, application d'un « Droit annuel d'inscription famille ».
- ◆ Pour les **Tournefeullais**, **justificatif de domicile de moins de 3 mois** exigé au moment de l'**inscription** (quittance de loyer, d'EDF, de téléphone...).

Droits d'inscription	Tournefeullais	Extérieurs
Tarif individuel (par élève)	22,50 €	45 €
Tarif famille (à partir d'un 3 ^{ème} élève)	45 €	90 €

FOURNITURES POUR LES ARTS PLASTIQUES OU POUR LES MARIONNETTES 2020/2021

La somme de **41 €** doit obligatoirement être acquittée avec le paiement de la première facture trimestrielle, en échange des fournitures de matériel pour l'année scolaire.